



ACADÉMIE
DE REIMS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

Non au harcèlement – Année scolaire 2020-2021

DOSSIER DE PRESSE

Non au harcèlement



Photo illustration dossier : extrait de la vidéo réalisée par les élèves du collège Professeur Nicaise à Mareuil-le-Port (51) et primée lors de l'édition 2017-2018 du concours « Non au harcèlement », catégorie Coup de cœur du jury académique.

Conception, réalisation : Délégation à la communication - Rectorat de l'académie de Reims

Photographies : MENJS, Rectorat de l'académie de Reims

Octobre 2020

SOMMAIRE

UNE PRIORITÉ MINISTÉRIELLE ET ACADÉMIQUE	4
LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE, C'EST QUOI ?	4
DIX MESURES NATIONALES	5
INFORMER	6
LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »	6
UN PROGRAMME CLÉ EN MAIN DEPLOYÉ L'ANNÉE PROCHAINE	7
UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE EN LIGNE	7
UNE CONCERTATION ACADÉMIQUE LANCÉE CETTE ANNÉE	7
PRÉVENIR	8
DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT.....	8
Zoom sur le lycée Gaspard Monge de Charleville-Mézières (08)	8
DES PROTOCOLES DE PRISE EN CHARGE ET DES PLANS DE PRÉVENTION	8
DES PARTENARIATS INDISPENSABLES	9
PRENDRE EN CHARGE	10
DES MOYENS ET UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUES	10
UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS CLAIREMENT IDENTIFIÉS.....	10
DES LIGNES D'ÉCOUTE DÉDIÉES	11
FORMER	12
DES FORMATEURS ACADÉMIQUES MOBILISÉS	12
DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FORMÉES.....	12
IL TÉMOIGNE	13
LYCÉE MARC CHAGALL : CAMILLE ROBERT, EN TERMINALE, AMBASSADEUR CONTRE LE HARCÈLEMENT DEPUIS TROIS ANS.	13

UNE PRIORITÉ MINISTÉRIELLE ET ACADÉMIQUE

QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE ?

Le harcèlement scolaire est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique et qui est le fait d'un ou de plusieurs élèves à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre.

En plus des formes de harcèlement déjà connues (moqueries, bousculades, mises à l'écart...), on assiste au développement du cyberharcèlement par le biais des réseaux sociaux, des téléphones portables, des sites de partage de photos, des forums, des jeux en ligne. Ce phénomène s'étend plus facilement encore en dehors de l'enceinte des établissements scolaires et peut prendre différentes formes : insulte, rumeur, usurpation de compte, publication de photos, de vidéos montrant la victime en mauvaise posture, publication de données privées...

Le harcèlement entre élèves est un fléau insupportable qui continue de frapper les écoles, les collèges et les lycées et de faire souffrir des élèves. Entre 5 à 10 % des élèves en seraient victimes. Le ministère de l'Éducation nationale de la Jeunesse et des Sports en a fait une priorité nationale.

Depuis plusieurs années, l'académie de Reims est pleinement mobilisée sur ce sujet. Une politique académique visant à améliorer le climat scolaire a été déployée et des actions de prévention et de lutte contre le harcèlement sont mises en œuvre et reconduites chaque année.

Le projet académique se décline en 4 volets principaux :

- **Informer** élèves, familles et personnels sur la réalité du harcèlement en milieu scolaire.
- **Prévenir** les situations de harcèlement et agir avant que celui-ci n'apparaisse.
- **Prendre en charge** toutes les situations de harcèlement, à l'échelle de chaque école, de chaque établissement, avec l'aide d'une équipe académique pour les cas les plus graves.
- **Former** les équipes éducatives à la détection et au traitement des situations de harcèlement.

Chiffres clés de l'académie

14 référents harcèlement mobilisés dans l'académie

56 sollicitations du 3020

141 signalements aux référents académiques

Plus de 500 ambassadeurs collégiens et lycéens


33 formateurs académiques

DIX MESURES NATIONALES


Destinées à toujours mieux structurer l'action publique en matière de lutte contre toutes les formes de harcèlement, et plus particulièrement le cyberharcèlement, un plan d'actions marqué par 10 mesures a été mis en place **depuis juin 2019**.

Cet engagement politique se traduit par **l'inscription dans la loi pour une École de la confiance** d'un droit à une scolarité sans harcèlement dans le code de l'éducation.


10 nouvelles mesures pour lutter contre le harcèlement entre élèves



INSCRIRE dans le Code de l'éducation le droit des enfants à suivre une scolarité sans harcèlement




AIDER les écoles et les établissements via un **réseau départemental d'intervention** en cas de situation de harcèlement complexe




PROPOSER un programme anti-harcèlement clé en main aux écoles et aux collèges


- + Équipe ressource formée à la prise en charge des situations de harcèlement
- + 10 h d'apprentissages par an pour les élèves des cycles 2, 3 et 4
- + Mallettes pédagogiques pour les enseignants et les élèves ambassadeurs
- + Kit d'information à distribuer aux parents d'élèves
- = Label NonAuHarcèlement




S'APPUYER sur un comité d'experts national contre le harcèlement pour enrichir les contenus diffusés aux personnels, aux élèves et aux familles



CRÉER une plateforme nationale pour **identifier les intervenants à contacter** dans le cadre d'actions de prévention (associations, etc.)




MESURER la qualité du climat scolaire, en incluant explicitement le harcèlement, dans l'évaluation des établissements




INSTITUER dès le CP un prix Non au harcèlement

LANCER une campagne de communication pour les élèves du 1^{er} degré




FORMER l'ensemble des acteurs à la prévention du harcèlement



ORGANISER en France un colloque international

PRENDRE l'initiative d'une convention internationale d'engagement des pays contre le harcèlement entre élèves




ÉTENDRE les horaires de la plateforme Net écoute dédiée au cyberharcèlement

0800 200 000

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

NON AU HARCÈLEMENT



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

INFORMER

LE PRIX « NON AU HARCÈLEMENT »

Dans tous les écoles et établissements, les élèves bénéficient d'action de sensibilisation au harcèlement. Des temps forts sont régulièrement organisés afin de mettre en lumière ce phénomène, en particulier lors de la journée de mobilisation nationale contre le harcèlement qui a lieu cette année le 5 novembre 2020 et du concours Non au harcèlement qui distingue des productions de tous types (affiches, vidéos...) réalisées par les élèves eux-mêmes et permet de sensibiliser le plus grand nombre.

Plus de 60 écoles, collèges et lycées ont participé en 2019-2020 au concours Non au harcèlement.

Le prix Non au harcèlement a pour objectif de **donner la parole aux jeunes** des écoles, collèges, lycées et structures péri et extrascolaires. Il s'agit pour eux de s'exprimer collectivement sur le harcèlement et le cyber-harcèlement à travers la création d'une affiche ou d'une vidéo qui servira ensuite de support de communication pour le projet qu'ils souhaitent mener dans leur école ou établissement.

Ce prix est désormais **accessible aux élèves dès le CP** avec la création d'un nouveau prix spécial école élémentaire. Pourquoi agir dès le CP ? Parce qu'une **précocité des attitudes de harcèlement** a été constatée. Elle se combine à l'utilisation d'outils numériques, à l'augmentation des faits de harcèlement dans le premier degré. Les conséquences peuvent être dramatiques : phobies scolaires, troubles psychosomatiques et troubles anxio-dépressifs dès le plus jeune âge.



Cette affiche, réalisée par les élèves du collège Jouffroy d'Abbans à Doulaincourt-Saucourt (52) a été récompensée lors des prix Non au harcèlement remis pour l'année 2016-2017

UN PROGRAMME CLÉ EN MAIN DEPLOYÉ L'ANNÉE PROCHAINE

Le programme clé en main Non au harcèlement associe différentes actions selon un déroulement annuel précis : information des parents d'élèves, sensibilisation des personnels, journée Non au harcèlement, participation au concours Non au harcèlement, Safer Internet Day.

Il permet ainsi aux écoles et aux établissements de décliner de nouvelles mesures telles que :

- 10 h dédiées à la prévention pour les élèves (5 séquences de 2h chacune réparties sur toute l'année scolaire) du CP à la 3^e ;
- La mise en place d'une équipe ressource dans l'école ou le collège, formée à la prise en charge spécifique des situations et de leur suivi et à la méthode de préoccupation partagée (méthode dite « Pikas ») qui consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse ;
- La présentation de nouvelles ressources : le kit parents, la mallette 10 heures des professeurs, la mallette ambassadeurs ;
- La mise en œuvre effective du plan de prévention des violences et du harcèlement présenté et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration ;
- La mise à disposition d'un kit de communication afin de présenter le programme aux équipes et aux familles (posters, affiches, flyers, ...).

Ce programme, en cours d'expérimentation dans certaines académies, sera **déployé** sur l'ensemble du territoire français et par conséquent **dans l'académie de Reims en 2021**.

UNE CONFÉRENCE INTERNATIONALE EN LIGNE

À l'occasion de la journée du 5 novembre, le ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports organise avec l'UNESCO, une conférence internationale sur la lutte contre le harcèlement scolaire entre élèves qui se déroulera en ligne **le 5 novembre 2020 de 13 à 15 heures** :

👉 <https://www.education.gouv.fr/conference-internationale-sur-la-lutte-contre-le-harcelement-entre-eleves-306742>

La conférence, qui s'appuie sur les engagements pris lors de la réunion des ministres de l'Éducation du G7 sous la présidence française en juillet 2019, vise à **créer une dynamique mondiale pour mettre fin au harcèlement à l'école**, en sensibilisant tous les acteurs, en partageant ce qui fonctionne et en mobilisant les gouvernements, les experts et la communauté éducative.

La conférence se composera de nombreuses séquences en direct, dont des tables rondes interactives impliquant des ministres, des experts et des représentants de la communauté éducative, y compris des messages de personnalités et des témoignages.

UNE CONCERTATION ACADÉMIQUE LANÇÉE CETTE ANNÉE

Une grande concertation est lancée **le 5 novembre** à l'occasion de la journée internationale contre la violence et le harcèlement en milieu scolaire, y compris le cyber-harcèlement. Cette concertation à laquelle sont associés l'ensemble des acteurs (parents, associations, collectivités, personnels de l'Éducation nationale, ...) sera menée **dans les écoles et les établissements**.

Des actions seront organisées tout au long de l'année scolaire sous différentes formes : cafés des parents, espaces parents, conférences, ... **Les propositions** qui remonteront de ces espaces participatifs **nourriront les échanges des assises académiques des 1er et 2 juin 2021**.

PRÉVENIR

DES ÉLÈVES ACTEURS DE LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Il s'agit de prévenir les situations de harcèlement et agir avant que celui-ci n'apparaisse. L'engagement des élèves est absolument déterminant pour intervenir au plus tôt. Faire des élèves des acteurs à part entière de la lutte contre le harcèlement est donc une priorité et tout est fait pour encourager la prise d'initiative et de responsabilité des élèves.

Plus de 500 collégiens et lycéens ont été formés au repérage des situations de harcèlement et sont devenus des « **ambassadeurs** » de cette lutte dans leurs établissements et auprès de leurs camarades. Leur rôle est d'intervenir dans les classes pour faire de la prévention grâce à des outils mis à leur disposition sur le site Non au harcèlement. Ils sont également capables d'agir en **lanceur d'alertes** pour éviter l'isolement des élèves victimes.

Le conseil académique de la vie lycéenne (CAVL) a aussi fait de cette lutte une priorité de son action.

Zoom sur le lycée Gaspard Monge de Charleville-Mézières (08)

Les étudiants de la classe passerelle ont créé un jeu éducatif nommé « Harcel'Heure » distingué par la Région Grand Est en novembre 2019 au titre des trophées « Grand Est Jeunes Talents ».

Ce jeu de plateau collaboratif permet de sensibiliser les jeunes au harcèlement scolaire. Il a été créé par la mini-entreprise GM Game dans le cadre des Championnats des mini-entreprises mis en place par l'association Entreprendre pour Apprendre et sera distribué aux lauréats de la prochaine édition du concours Non au harcèlement dans l'académie.

DES PROTOCOLES DE PRISE EN CHARGE ET DES PLANS DE PRÉVENTION

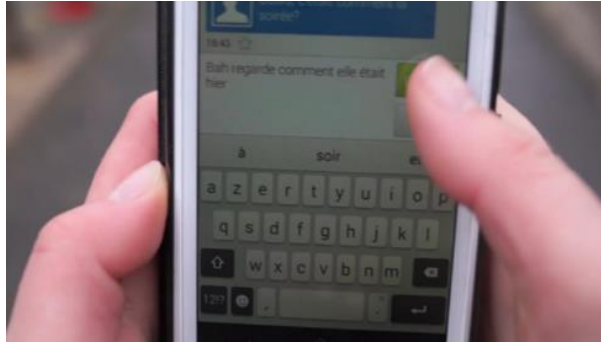
Un travail a été conduit autour des protocoles de prise en charge et des plans de prévention. Afin de garantir le droit de chaque élève à suivre une scolarité sans harcèlement, il revient aux équipes d'établissement de penser, d'organiser et de mettre en œuvre un plan de prévention. Ce plan permet de décliner à la fois une réflexion sur la sécurisation des espaces et la définition des actions de sensibilisation à développer auprès des élèves et des familles.

Les équipes d'école et d'établissement se préparent également à répondre rapidement et de manière adaptée et efficace lors de la détection d'une situation. Elles anticipent alors les modalités de réponse à activer, selon la diversité des situations pouvant être rencontrées, en élaborant un protocole de prise en charge.

DES PARTENARIATS INDISPENSABLES

Des partenariats ont été construits. Ainsi, dans le cadre de comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, des actions de sensibilisation conduites par les services de police et de gendarmerie sont mises en place dans les établissements.

Des associations sont par ailleurs mobilisées pour sensibiliser les jeunes aux enjeux et aux risques d'internet, des réseaux sociaux, du téléphone mobile et des médias, en lien avec le cyberharcèlement. D'autres associations contribuent à la formation des élèves à la médiation par les pairs.



La lutte contre le cyberharcèlement est systématiquement intégrée aux actions menées dans le cadre de la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire.

PRENDRE EN CHARGE

DES MOYENS ET UNE ORGANISATION SPÉCIFIQUES

Pour répondre à l'ambition affirmée dans la loi et garantir à chaque élève une scolarité sans harcèlement, la politique académique est réaffirmée, avec pour objectifs de :

- Systématiser le signalement des situations d'alerte et de préoccupation, avant même la qualification de harcèlement
- Réduire le nombre de situations de harcèlement dans les écoles
- Améliorer la prise en charge des situations repérées et signalées.

Une cellule académique harcèlement a été installée. Elle permet de dresser un état des lieux académique, de définir les actions à mener en priorité, de suivre et ajuster le déploiement de la politique académique.

L'action académique se définit par :

- Une organisation des ressources humaines : renforcement du potentiel des référents départementaux, mise en place de réseaux départementaux d'intervention, engagement des élèves dans le cadre des dispositifs ambassadeurs collégiens et lycéens ;
- Une professionnalisation des pratiques : plan de prévention de la violence intégrant un volet dédié au harcèlement, repérage des signaux faibles, protocole de prise en charge, formation des personnels, constitution d'équipes ressources dans les écoles et les établissements ;
- La consolidation des procédures : signalement, collaboration avec les familles et les partenaires, suivi des situations ;
- Un plan d'actions concernant les professionnels, les élèves, les parents et les partenaires, qui permettra d'aller encore plus loin dans la prévention et la prise en charge du harcèlement.



L'impact de la politique académique sera mesuré à partir d'indicateurs d'évaluation pertinents construits par la cellule académique harcèlement.

UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS CLAIREMENT IDENTIFIÉS

Un réseau de référents harcèlement a été constitué et des relais Non au harcèlement ont été identifiés à tous les niveaux (départements, circonscriptions et établissements). Les référents harcèlement sont **14 dans l'académie** (2 pour l'ensemble de l'académie et 3 dans chacun des 4 départements).

Désigné par les Directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (Dasen), les référents sont **des professionnels qui ont chacun des compétences spécifiques** : conseillers techniques (infirmiers, service social), chargés de mission (violence, climat scolaire), personnels administratifs... Dès qu'une situation est signalée au **3020**, par écrit, par courriel ou par toute autre modalité, ce dispositif permet d'engager la prise en charge et le suivi.

En s'appuyant sur le réseau de référents harcèlement académiques et départementaux, l'éducation nationale diffuse dans tous les établissements et auprès de l'ensemble des personnels éducatifs, les bons réflexes pour détecter les situations avant qu'elles ne deviennent plus graves et les bonnes pratiques.

Acteurs du dialogue avec l'ensemble des protagonistes d'une situation, les référents sont des personnes

ressources. Ils apportent aux équipes d'école et d'établissement conseil et expertise, ils contribuent à leur formation et les accompagnent dans la conception du plan de prévention et dans leurs projets éducatifs.

Un réseau départemental d'intervention est constitué dans chaque département pour apporter aux équipes d'écoles et d'établissements confrontés aux situations les plus complexes ou à une multiplicité de situations, un appui expert. Chaque réseau d'intervention réunit en département les compétences utiles pour apporter un regard extérieur dans l'analyse des situations complexes, participer au dialogue et favoriser l'émergence de réponses adaptées.

DES LIGNES D'ÉCOUTE DÉDIÉES

Des conseils, une orientation vers l'ensemble des référents académiques sont dispensés via deux lignes d'écoute anonymes et gratuits **3020** et **0800 200 000**.

Plus de 50 situations ont été signalées en 2019-2020 grâce au numéro vert **3020**

FORMER

DES FORMATEURS ACADÉMIQUES MOBILISÉS

Un groupe d'une trentaine de formateurs académiques est mobilisé dans le cadre de formations académiques, départementales et locales.

Des équipes ressources sont constituées en établissements et bénéficient d'une **formation à la méthode** de préoccupation partagée fondée sur les travaux de recherche du psychologue Anatol **Pikas**. Déjà mise en place avec succès dans de nombreux pays, cette méthode consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement en qualité de témoins ou d'auteurs. Au cours de ces entretiens, on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

DES ÉQUIPES ÉDUCATIVES FORMÉES

En 2019-2020, plus de 300 personnels du second degré (collèges, lycées) ont bénéficié d'un temps de formation sur ce sujet. Et parce que le harcèlement commence souvent dès le plus jeune âge, tous les directeurs d'école de l'académie ont été sensibilisés. Environ **40 sessions de formation** ont ainsi été organisées au cours de l'année scolaire 2019-2020. Elles seront renforcées cette année.

Les équipes éducatives sont elles aussi formées notamment formés à la méthode **Pikas**.

Afin de renforcer la formation et la mobilisation des équipes, l'académie organisera des **assises académiques de la lutte contre le harcèlement les 1^{er} et 2 juin 2021** à Reims. Les acteurs locaux de chaque département seront représentés.

IL TÉMOIGNE

LYCÉE MARC CHAGALL : CAMILLE ROBERT, EN TERMINALE, AMBASSADEUR CONTRE LE HARCÈLEMENT DEPUIS TROIS ANS



“ J’ai été recruté par une amie qui m’a proposé de venir avec elle. Je suis venu par curiosité. Je me suis rendu compte plus tard que j’avais déjà connu du harcèlement (sur mon nom quand j’étais petit).

Au lycée Chagall, nous avons mis en place beaucoup de projets de prévention et avons déjà eu quelques affaires de harcèlement, que nous avons pu régler.

Parmi nos projets, nous avons mis en place une boîte à mots pour les élèves, un concours d’affiches, un compte Instagram où les élèves peuvent venir nous parler, un passage devant les classes de seconde de cinq minutes le jour de la rentrée (résultat : quatre nouvelles recrues) où nous nous présentons, et un passage devant les classes de première pendant une heure, avec plusieurs activités, dont les résultats ont été affichés l’an dernier lors de la journée du harcèlement.

En décembre, avec un des nouveaux ambassadeurs, nous sommes allés dans un collège pour expliquer aux délégués de sixième et de cinquième qui sont les ambassadeurs, le tout filmé et diffusé au journal télévisé sur France 3.

Cette année, nous comptons retourner dans ce collège, recommencer le passage chez les premières et prévoyons déjà un passage dans les classes de secondes le 5 novembre, journée contre le harcèlement. Nous continuons nos actions. ”



L’an dernier, l’intervention de Camille Robert devant les collégiens ambassadeurs a fait l’objet d’un reportage sur France 3 Champagne Ardenne.



**ACADÉMIE
DE REIMS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

NON AU HARCÈLEMENT

Numéro d'appel national



Numéro gratuit depuis un téléphone fixe ou un portable et ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)

Contact presse

Isabelle Quilbé Da Silva
Attachée de presse de la rectrice
Tél : 03 26 05 69 82 | Port 06 73 51 32 65
Mél : relation-presse@ac-reims.fr